

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2024

N° VILLE_2024DL089

Date de convocation : 29 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - COMITE DES ŒUVRES SOCIALES - Subvention 2024

L'an deux mille vingt quatre, le cinq décembre à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Alain LEGRAS, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL, Christine NONY, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEQUENG, Thierry HAON, Marie THIOLAS, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Ghislaine ARCARO, Michel COMOLI

Excusés / pouvoirs : Dominique BABE (donne pouvoir à Souade KACI), Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Henry DUARTE), Sylvie DOMER (donne pouvoir à Christine NONY), Guillaume BOUCHARLAT (donne pouvoir à Benoit ERACLAS), Lilian MORINON (donne pouvoir à Michel COMOLI)

Secrétaires de séance : François DARTIGUES, Benoit ERACLAS

Rapporteur : Michel MALTRAIT

Vu la délibération n° VILLE_2024DL033 du 28 mars 2024 accordant, d'une part, au Comité des Œuvres Sociales de la ville et du CCAS de Corbas, pour l'année 2024, dans le cadre de la prestation d'attribution de chèques cadeaux à l'attention des personnels récipiendaires de médaille d'honneur, une subvention sous conditions d'un maximum de 1 000 € et, d'autre part, une prestation d'attribution de chèques culture à l'attention des personnels ayant l'ancienneté acquise de 10 ans, 20 ans et 30 ans une subvention sous conditions d'un maximum de 2 000 € ;

CONSIDERANT le nombre d'agents répondants aux conditions d'attribution de chèques cadeaux et de chèques culture, il y a lieu d'augmenter le montant des subventions attribuées au Comité des Œuvres Sociales de la ville et du CCAS de Corbas.

De ce fait, la subvention attribuée pour les médailles d'honneur sera portée à 2 750 € et le montant attribuée au titre de l'ancienneté à 2 600 €.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 25 novembre 2024,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCORDE** au Comité des Œuvres Sociales de la ville et du CCAS de Corbas, pour l'année 2024, dans le cadre de la prestation d'attribution de chèques cadeaux à l'attention des personnels récipiendaires de médaille d'honneur, une subvention sous conditions d'un maximum de 2 750 € qui pourra être versée en une ou plusieurs fois en fonction d'un état réalisé par la ville. Le dernier versement devra être effectué avant le 15 novembre ;
- **ACCORDE** au Comité des Œuvres Sociales de la ville et du CCAS de Corbas, pour l'année 2024, une prestation d'attribution de chèques culture à l'attention des personnels ayant l'ancienneté acquise de 10 ans, 20 ans et 30 ans une subvention sous conditions d'un maximum de 2 600 € qui pourra être versée en une ou plusieurs fois en fonction d'un état réalisé par la ville. Le dernier versement devra être effectué avant le 15 novembre ;
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget principal 2024 au chapitre 65 fonction 024 compte 65748.

Adopté à l'unanimité

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,